

Annexe 6 – Charges de la partie logement à loyers modérés par immeuble et les aides à la pierre

Immeuble sis au chemin de l'Ancien-Stand 2-4-6-8-10

Charges des logements à loyers modérés selon art. 19 RLL	CHF	%	CHF
Fonds propres (max. 35%)	5'778'619.-	3.50	202'252.-
Fonds propres	1'663'059.-	1.50	24'946.-
Hypothèque existante + nouvelle	9'068'661.-	2.00	181'373.-
Amortissement hypothèques	9'068'661.-	1.00	90'687.-
Frais généraux ¹	16'510'339.-	1.70	280'676.-
DDP	2'940'000.-	5.00	147'000.-
Réduction du DDP (sur 10 ans)			-60'341.-
Total (charges annuelles brutes)			866'592.-
Attribution au fonds de régulation des loyers ²			45'343.-

	CHF	%	CHF
Canton : abaissement des loyers	866'592.-	10	86'659.-
Commune : abaissement des loyers	866'592.-	10	86'659.-
Total annuel des abaissements de loyers			173'318.-
Total des participations cantonales sur quinze ans	**		1'299'888.-
Total des participations communales sur quinze ans	**		1'299'888.-

(** Des écarts d'arrondis peuvent créer des différences au niveau des sommes)

Immeuble sis au chemin de l'Ancien-Stand 12-14-16-18

Charges des logements à loyers modérés selon art. 19RLL	CHF	%	CHF
Fonds propres (max. 35%)	4'259'819.-	3.50	149'094.-
Fonds propres	875'206.-	1.50	13'128.-
Hypothèque existante + nouvelle	7'035'886.-	2.00	140'718.-
Amortissement hypothèques	7'035'886.-	1.00	70'359.-
Frais généraux	12'170'911.-	1.70	206'905.-
DDP	2'187'600.-	5.00	109'380.-
Réduction du DDP (sur 10 ans)			-44'913.-
Total (charges annuelles brutes)			644'671.-
Attribution au fonds de régulation des loyers			35'179.-

¹ Le montant des frais généraux est calculé sur les fonds propres engagés, les hypothèques et la valeur résiduelle des immeubles.

² Le fonds de régulation des loyers a pour objectif exclusif d'atténuer les hausses des loyers dues notamment aux augmentations du taux hypothécaire et à la diminution progressive des aides des pouvoirs publics.

	CHF	%	CHF
Canton : abaissement des loyers	644'671.-	10	64'467.-
Commune : abaissement des loyers	644'671.-	10	64'467.-
Total annuel des abaissements de loyers			128'934.-
Total des participations cantonales sur quinze ans		**	967'006.-
Total des participations communales sur quinze ans		**	967'006.-

(** Des écarts d'arrondis peuvent créer des différences au niveau des sommes)

Immeuble sis au chemin de l'Ancien-Stand 20

Charges des logements à loyers modérés selon art. 19RLL	CHF	%	CHF
Fonds propres (max. 35%)	7'330'943.-	3.50	256'583.-
Fonds propres	3'399'902.-	1.50	50'999.-
Hypothèque existante + nouvelle	10'214'706.-	2.00	204'294.-
Amortissement hypothèques	10'214'706.-	1.00	102'147.-
Frais généraux	20'945'550.-	1.70	356'074.-
DDP	3'012'600.-	5.00	150'630.-
Réduction du DDP (sur 10 ans)			-42'841.-
Total (charges annuelles brutes)			1'077'886.-
Attribution au fonds de régulation des loyers			51'074.-

	CHF	%	CHF
Canton : abaissement des loyers	1'077'886.-	10	107'789.-
Commune : abaissement des loyers	1'077'886.-	10	107'789.-
Total annuel des abaissements de loyers			215'578.-
Total des participations cantonales sur quinze ans		**	1'616'829.-
Total des participations communales sur quinze ans		**	1'616'829.-

(** Des écarts d'arrondis peuvent créer des différences au niveau des sommes)

Immeuble sis au chemin de l'Ancien-Stand 22 à 28

Charges des logements à loyers modérés selon art. 19RLL	CHF	%	CHF
Fonds propres (max. 35%)	5'177'052.-	3.50	181'197.-
Fonds propres	1'070'239.-	1.50	16'054.-
Hypothèque existante + nouvelle	8'544'286.-	2.00	170'886.-
Amortissement hypothèques	8'544'286.-	1.00	85'443.-
Frais généraux	14'791'577.-	1.70	251'457.-
DDP	2'100'000.-	5.00	105'000.-
Réduction du DDP (sur 10 ans)			-26'663.-
Total (charges annuelles brutes)			783'373.-
Attribution au fonds de régulation des loyers			42'721.-

	CHF	%	CHF
Canton : abaissement des loyers	783'373.-	10	78'337.-
Commune : abaissement des loyers	783'373.-	10	78'337.-
Total annuel des abaissements de loyers			156'674.-
Total des participations cantonales sur quinze ans		**	1'175'059.-
Total des participations communales sur quinze ans		**	1'175'059.-

(** Des écarts d'arrondis peuvent créer des différences au niveau des sommes)

Immeuble sis à la route des Plaines-du-Loup 10 à 24

Charges des logements à loyers modérés selon art. 19RLL	CHF	%	CHF
Fonds propres (max. 35%)	9'438'967.-	3.50	330'364.-
Fonds propres	2'462'842.-	1.50	36'943.-
Hypothèque existante + nouvelle	15'066'669.-	2.00	301'333.-
Amortissement hypothèques	15'066'669.-	1.00	150'667.-
Frais généraux	26'968'478.-	1.70	458'464.-
DDP	4'591'200.-	5.00	229'560.-
Réduction du DDP (sur 10 ans)			-87'585.-
Total (charges annuelles brutes)			1'419'745.-
Attribution au fonds de régulation des loyers			75'333.-

	CHF	%	CHF
Canton : abaissement des loyers	1'419'745.-	10	141'975.-
Commune : abaissement des loyers	1'419'745.-	10	141'975.-
Total annuel des abaissements de loyers			283'950.-
Total des participations cantonales sur quinze ans		**	2'129'618.-
Total des participations communales sur quinze ans		**	2'129'618.-

(** Des écarts d'arrondis peuvent créer des différences au niveau des sommes)